



AU SOMMAIRE

- 1/ PRÉAVIS DE GRÈVE INTERSYNDICALE DU 23 JANVIER
- 2/ DÉCLARATION UNSA AU CSE DE JANVIER
- 3/ GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL LES 6 ET 7 JANVIER (NEIGE/TEMPÊTE)
- 4/ RETOUR EXPÉRIMENTATION AVICENNE
- 5/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LA CSSCT



BONNE ANNÉE 2026 L'UNSA À VOS CÔTÉS



**Maisons Du Don en alerte :
Grève intersyndicale le 23 janvier !
UNSA – CFDT – SNTS CFE-CGC – SUD**



La direction porte un **projet d'extension des horaires des Maisons du Don en Île-de-France**, censé permettre d'atteindre **42 000 plasmaphères**.

Un projet **irréaliste**, d'autant que **selon les sites**, les conditions de travail, les volumes de donneurs et les contraintes organisationnelles sont très différentes.

Ce projet reposerait sur : des amplitudes quotidiennes pouvant aller jusqu'à 9 heures, des horaires tardifs imposés, une semaine de 4 jours non négociée, des pauses ou coupure déjeuner déjà insuffisantes dans l'organisation actuelle.

Ces mesures ne sont pas encore appliquées, mais elles figurent dans le projet présenté par la direction.

Le manque d'effectifs est bien réel aujourd'hui, et les équipes des MDD ne sont toujours pas stabilisées, ce qui rend toute extension d'horaires encore plus déconnectée du terrain.

**Un préavis de grève intersyndical est déposé pour le 23 janvier 2026.
Ce préavis couvre l'ensemble des salariés de tous les sites des Maisons du Don IDF.
Ensemble, faisons entendre la voix de la collecte en Maisons du Don.**

1/ PRÉAVIS DE GRÈVE INTERSYNDICALE DU 23 JANVIER

**Pourquoi une grève
le 23 janvier ?**

Le 23 janvier n'a pas été choisi au hasard : c'est le jour du CSE où les élus doivent se prononcer sur le projet d'extension des horaires en MDD.

La mobilisation s'impose face à des difficultés qui menacent les conditions de travail et le service rendu
L'absence totale de volontariat pour les horaires de soirée

- Un projet imposé sans progressivité, sans phase test ni retour d'expérience
- La volonté de la Direction d'imposer la semaine de 4 jours sans concertation
- Des amplitudes horaires excessives, pouvant atteindre 9 heures
- Une mobilité accrue entre sites, source de désorganisation et de fatigue



Revendications

Les organisations syndicales demandent:

L'abandon pur et simple du projet actuel OU à défaut :

Une révision profonde du projet, intégrant les demandes des salariés :

- Une mise en œuvre progressive, incluant des phases de test et des retours d'expérience
- Le recours exclusif au volontariat pour les horaires tardifs, avec compensation financière
- le projet doit être individualisé pour chaque MDD avec "la reprise des concertations locales
- Une analyse approfondie de la semaine de 4 jours, permettant d'étudier des alternatives réalistes
- Des engagements fermes de recrutement, dans les plus brefs délais
- Une limitation de la mobilité imposée entre les différents sites.

Suite au dépôt du préavis, Mme VILAYLECK, directrice de l'EFS IDF, a annoncé qu'un RDV de négociation serait organisé avec les organisations syndicales.

**Une ouverture
au dialogue social**

C'est une première, puisque lors des précédents mouvements de grève aucune rencontre n'avait été proposée pour rechercher un terrain d'entente.

L'arrivée de Mme VILAYLECK ouvrira-t-elle enfin la voie à un dialogue social, jusqu'ici largement insuffisant ?

Nous voulons croire qu'une nouvelle dynamique peut s'engager.

Les organisations syndicales continueront de porter avec détermination la voix des salariés, afin de construire, avec la Direction, l'avenir de l'EFS IDF dans l'intérêt de toutes et tous.

MODE D'EMPLOI DE LA DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE PARTICIPATION À LA GRÈVE

Même assigné(e) vous pouvez vous déclarer gréviste, un mail à votre encadrement suffit sans perte de salaire puisque vous travaillez et **pour ceux qui ne seraient pas assignés vous pouvez déclarer 59 minutes de grève sur la journée pour une perte de salaire limitée :**

Durée de l'absence pour fait de grève Base décimale	Décompte en paie opéré	Décompte horaire en paie Base décimale
Entre 0 et 1h	1/160ème	0,94h
Entre 1h et 3,5h	1/50ème	3,03h
Plus de 3,5h	1/30ème	5,05h

Si vous n'êtes pas assignés : 59 min suffisent

Si vous êtes assignés : Pas de perte de salaire!

Plus nous serons nombreux, plus la pression sera forte pour faire entendre nos revendications

Vous pouvez vous déclarez gréviste avant votre prise de poste ou pendant : le mail doit être adressé à votre encadrement précisant la date et les horaires pendant lesquels vous faites grève.

DÉCLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE:

A (lieu), le (date)

Madame,(Monsieur)

Je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 23 janvier 2026.

Durée : **0h59** , 2 heures, ½ journée ou 1 journée. (choisir la durée)

De heures àheures **Précisez bien les heures.**

Nom :

Prénom :

Site d'affectation :

Activité :

Cordialement.

**Envoyez un email à votre
encadrement et/ou à notre
Directrice avec ce message**

2/ DÉCLARATION UNSA AU CSE DE JANVIER

L'UNSA souhaite la bienvenue à Mme Maya VILAYLECK, nouvelle directrice de notre établissement et présidente du CSE de l'EFS IDF et nous espérons que son arrivée donnera un nouvel élan au dialogue social.

En ce début d'année nous adressons nos vœux de réussite et de sérénité à l'ensemble du personnel pour cette nouvelle année 2026.

Les objectifs fixés pour l'ambition plasma prévoient 42 000 plasmaphères, soit un quasi-doublement par rapport aux 25 500 atteintes en 2025. Cette ambition s'accompagne d'un projet d'extension des horaires dans les maisons du don. Mais rien ne garantit que les donateurs répondront présents sur ces nouveaux créneaux. L'UNSA reconnaît l'importance des projets d'ouverture de nouvelles maisons du don, mais regrette profondément la fermeture de celle de l'HEGP. Les écarts d'objectifs entre sites, allant de 11 à 63 %, révèlent une pression considérable sur des effectifs insuffisants et instables. Le risque est réel : burn-out, démissions et déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle. L'UNSA demande que l'extension des horaires se fasse progressivement, que les plannings tiennent compte des contraintes de chacun et que l'équité soit respectée. L'adhésion des équipes passe par une organisation souple. Dans certains laboratoires, le principe du donnant-donnant fonctionne déjà et renforce la cohésion.

Un autre projet, celui de la réorganisation des laboratoires IH DEL, a fait l'objet d'une consultation en décembre 2025. L'avis des élus a été unanimement négatif, appuyé par un rapport d'expertise mettant en évidence des risques majeurs pour la santé des salariés et pour la sécurité transfusionnelle. La réduction des ETP a accru les situations de travailleurs isolés. L'expérimentation menée sur un site a démontré que la baisse d'effectifs n'était pas viable. L'UNSA demande donc un retour d'expérience à 6 mois pour les sites concernés, afin d'évaluer la viabilité réelle de cette réorganisation. Mme la Directrice, vous qui avez dirigé l'hôpital Necker, vous savez combien la sécurité transfusionnelle est essentielle, notamment pour les enfants.

L'UNSA réaffirme son engagement à défendre la santé et la sécurité des salariés. L'UNSA défend également la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. L'UNSA exige transparence et équité dans tous les projets de réorganisation.

L'UNSA espère que l'année 2026 sera celle d'un dialogue social renouvelé. Les alertes de l'UNSA doivent être entendues. Les ambitions de l'EFS doivent se réaliser avec et grâce aux personnels.

3/ GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL LES 6 ET 7 JANVIER (NEIGE/TEMPÊTE)

La Direction a transmis ses consignes suite aux conditions climatiques des 6 et 7 janvier ; voici le rappel des mesures exceptionnelles mises en place.

- 1. Arrivée avant l'horaire de prise de poste:** Si vous êtes arrivés plus tôt que prévu, **le temps badgé est comptabilisé dans votre temps de travail réalisé.**
- 2. Retards liés aux difficultés de déplacement:** Pour les retards supérieurs à **10 minutes** liés aux conditions météo, **le temps planifié est retenu**, et non le temps badgé.
- 3. Départ anticipé avant la fin du service:** Si vous avez dû quitter votre poste plus tôt en raison des conditions climatiques, **le temps planifié est pris en compte.**
- 4. Impossibilité totale de se rendre sur le lieu de travail: Dans ce cas:**
 - une absence doit être posée (CP, récupération, etc.) et soumise à validation
 - un **télétravail exceptionnel** pour les activités le permettant, pour assurer la continuité d'activité

VÉRIFIEZ VOTRE COMPTEUR

L'ensemble de l'équipe encadrante **avait reçu ces consignes.** Nous vous invitons donc à **vérifier que tout a bien été appliqué :**

- sur votre **compteur OPTIMA**,
- ou sur votre **bulletin annexe** (temps réalisé / temps planifié).



En cas d'erreur ou d'oubli contactez-nous : nous vous accompagnerons pour faire corriger la situation.

4/ RETOUR EXPÉRIMENTATION AVICENNE: LA DIRECTION REVIENT SUR SA DÉCISION

La direction avait initialement prévu de réduire l'effectif de nuit du Laboratoire IH-DEL du site de regroupement d'Avicenne, en passant de 3 techniciens à 2 pour l'ensemble de la semaine.

L'expérimentation menée sur 3 semaines a démontré que cette organisation n'est pas viable:

- Risque d'erreurs accru, mettant potentiellement en danger la sécurité des patients
- Surcharge de travail, stress intense et épuisement physique et psychologique des techniciens
- Recours massif à l'astreinte : 9 sollicitations sur 14 nuits lors des deux dernières semaines.

Face à ces constats, la direction a revu sa position.

Décisions annoncées par la direction, selon les conclusions présentées :

- **Maintien de 3 techniciens de nuit du dimanche au jeudi**
- **Passage à 2 techniciens de nuit le vendredi et le samedi, avec une astreinte supplémentaire**
- **Validation d'une organisation des week-ends de jour à 4 techniciens en 7h21**

Nous rappelons que cette décision confirme ce que les équipes et les élus dénonçaient :

Si des expérimentations similaires avaient été menées sur d'autres sites concernés par des suppressions de postes, les conclusions auraient pu être identiques.

L'UNSA reste en alerte et restera particulièrement vigilante concernant :

- Le maintien effectif des 4 techniciens en journée le week-end (et non 3 comme trop souvent)
- Les sites qui subissent des réductions d'effectifs sans évaluation préalable
- Les impacts de la réorganisation IH-DEL sur la sécurité, la charge de travail et la QVT (qualité de vie au travail)

Un retour d'expérience global a été demandé et sera présenté en septembre.

D'ici là, faites-nous remonter toute difficulté liée à cette réorganisation :

Chaque signalement nous permettra d'alerter la direction au plus tôt et de défendre vos conditions de travail.

5/ LES INSPECTIONS DE SITES PAR LA CSSCT (commission santé/sécurité/conditions de travail)

Vos élus veillent à vos conditions de travail

Les sites de l'EFS IDF sont inspectés par vos élus, membres de la CSSCT, 1 fois tous les 2 ans.

Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les non-conformités réglementaires, les problèmes de sécurité, les manquements à la convention collective et aux accords en vigueur...

Vous recevrez régulièrement ces comptes rendus (CR)

Chaque compte rendu (CR) d'inspection de site mentionne :

- La date de l'inspection, le nom du ou des élus ayant réalisé la visite, le nom du ou des responsables de site/encadrement présents, la date de réponse de la direction.
- Les constats relevés par le(s) membre(s) de la CSSCT lors des inspections.
- Les réponses de la direction pour chaque point nécessitant une action.
- Les interventions prévues, accompagnées de leur date de réalisation (lorsqu'elle est communiquée ou réalisée).

Vous pouvez contribuer !

Vos remarques sont les bienvenues pour signaler des problèmes sur votre site.

Nous vous encourageons à participer afin d'améliorer collectivement vos conditions de travail.



CR CSSCT IGR



CR CSSCT TRINITÉ

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne labo ÉVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur VERSAILLES
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne labo AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élue à la CSSCT
Élue au CSEC



Aïcha ALHAMID
Technicienne labo MELUN
Élue au CSEC
Élue à la CSSCTC (national)

Atila BAYRAKTAR
Technicien labo BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien labo HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne labo R.DEBRÉ
Élue à la CSSCT
Élue à la commission formation

Stéphane MAILLARD
Technicien labo AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière/EPDI
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur IVRY SUR SEINE



Vos DS de sites :

Versailles : Jean René CRÉTAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis:** Blandine MIGNEN

Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Fouzi ZITOUNI **Bichat/Beaujon :** Atila BAYRAKTAR

HEGP/Necker/Béclère : Muriel TOURNIER BEDOUET **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER

Rungis : Alexia DINIZ **Mondor/Créteil :** Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

Mail DS: unsa.idfr@gmail.com

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : bath06@hotmail.fr



REJOIGNEZ L'UNSA !

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut proposer et ce qu'il faut négocier.

En adhérant à l'UNSA, vous participez à l'élaboration des revendications de votre syndicat.

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et propose des revendications pragmatiques dans votre seul intérêt. **Notre priorité, C'EST VOUS !**

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions motivées et argumentées par notre connaissance du terrain, pour améliorer vos conditions de travail, vos salaires et vos emplois.

100% PAS PAREIL

L'UNSA est un nouveau syndicat à l'EFS. Nous voulons vous redonner confiance dans un syndicalisme **moderne, autonome, constructif et apolitique.**

- ▶ **Vous voulez être mieux informé sur les projets de l'EFS, conseillé sur vos droits, accompagné dans votre vie professionnelle ?**
- ▶ **Vous voulez participer aux revendications et donner votre avis sur les accords en négociation ?**
- ▶ **Vous voulez représenter les collègues de votre site ou de votre région ?**

Rejoignez-nous et adhérez l'UNSA !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

27,20 € par an après déduction fiscale.

▶ L'adhésion coûte 80 € par an.



Bulletin d'adhésion



efs.unsa.org/jadhere/